

Arrondissement de Forbach  
Canton de Freyming-Merlebach  
**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**

## **PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 08.12.2025**

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

**Date de la convocation :** 02 décembre 2025

**Etaient présents :** Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, KOPP Meriem, FRANCES Dolorès, GROVA Anna-Maria.

Messieurs TARILLON Lucien, PIVEC Denis, KLOSE Raymond, HUBER Denis, FLAUSSE Emmanuel.

**Etaient Absents :** M. APPEL Patrick, Mme ZAVARD Elisabeth.

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne.

### **ORDRE DU JOUR**

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

2025-12-54 : Forêt communale : Travaux d'exploitation 2026.

2025-12-55 : Prise en charge du repas en l'honneur des personnes âgées de notre commune.

2025-12-56 : Cérémonie de remise de médailles aux élus et aux personnels.

2025-12-57 : Contribution des entreprises au financement du bulletin municipal.

2025-12-58 : Confection du bulletin municipal.

2025-12-59 : Décision modificative n° 2.

2025-12-60 : Demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour la vidéoprotection.

2025-12-61 : Choix de l'entreprise pour l'installation de la vidéo protection.

2025-12-62 : Ecran tactile à l'école primaire.

2025-12-63 : Logement 1 A Place Arthur ALBERT – Loyer.

2025-12-64 : Création d'un emploi permanent de rédacteur pour exercer les missions de secrétaire générale de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants.

2025-12-65 : Renouvellement de la convention de mise à disposition.

2025-12-66 : Travaux supplémentaires réfection voirie rue des Fleurs.

2025-12-67 : Prise en charge des frais de transport pour la sortie à l'Assemblée Nationale à Paris.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 08.12.2025**

**2025-12-54 : Forêt communale - Travaux d'exploitation 2026.**

Madame le Maire présente le devis des travaux d'exploitation qu'il y a lieu de réaliser en 2026 dans la forêt communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'approuver le devis faisant l'objet de la prestation de l'Office National des Forêts,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le document établi à cet effet,
- DIT que les crédits nécessaires au financement des dépenses, estimées à :
  - Honoraires ONE : 1 805.72 € H.T. qui se décomposent comme suit :
    - ☒ 1 083.00 € H.T. pour sa partie maîtrise d'œuvre comprenant l'assistance technique, la préparation des contrats avec les entreprises, à savoir le suivi du chantier jusqu'à la réception des travaux,
    - ☒ 722.72 € H.T. pour les travaux de cubage classement et la matérialisation des lots de bois de chauffage.
  - Prestations entreprises : 6 205.00 € H.T. pour les prestations qui seront formalisées sous la forme d'un contrat avec les entreprises, à savoir les travaux d'abattage, de façonnage et de débardage,

Seront inscrits au budget communal de l'année 2026, Article 61524.

- APPROUVE l'état de prévision des coupes 2026 pour une recette brute estimée à 12 666 €

**2025-12-55 : Prise en charge du repas en l'honneur des personnes âgées de notre commune.**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante le repas en l'honneur des personnes âgées de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE la prise en charge des différents frais et vote un crédit de 7 000 € (sept mille Euros) pour couvrir les différentes dépenses (victuailles, boissons, décorations, cadeaux aux plus anciens et fleurs pour les femmes).
- DIT que les crédits nécessaires pour ces dépenses sont inscrits au budget 2025.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 08.12.2025**

**2025-12-56 : Cérémonie de remise de médailles aux élus et aux personnels.**

Madame le Maire expose :

- que la commune souhaite honorer l'engagement et la longévité du service public de ses élus et de ses employés communaux,
- que la collectivité a la possibilité d'accompagner la remise de ces distinctions par l'attribution d'une récompense et la prise en charge du coût des médailles et de la cérémonie,
- qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser l'organisation de cette cérémonie et inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE l'organisation d'une cérémonie de remise de médailles honorifiques aux agents communaux et aux élus en date du 25 janvier 2026 au Foyer communal
- APPROUVE la prise en charge des médailles
- APPROUVE la remise d'une carte cadeau d'une valeur de 100 € à chaque récipiendaire
- APPROUVE l'organisation d'un Vin d'honneur suivi d'un repas
- VOTE un crédit de 3000 € (trois mille Euros) pour financer toutes les dépenses afférentes à cette cérémonie.
- DECIDE que ces crédits seront inscrits au budget 2026 c/623
- AUTORISE Mme le Maire à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 08.12.2025**

**2025-12-57 : Contribution des entreprises au financement du bulletin municipal.**

Madame le Maire propose de reconduire la publication d'un bulletin municipal et le financement d'une partie de celui-ci par l'insertion d'encarts publicitaires dont il conviendrait de fixer le prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE la publication d'un bulletin municipal au mois de janvier 2026.
- DECIDE de proposer des encarts publicitaires aux organismes et entreprises le souhaitant pour financer la publication du bulletin municipal qui paraîtra en janvier 2026.
- FIXE les tarifs annuels pour une parution comme suit :

½ page	60 € (soixante Euros)
¼ page	80 € (quatre-vingts Euros)
½ page	120 € (cent vingt Euros)
1 page	200 € (deux cents Euros)
Couverture	350 € (trois cent cinquante Euros)

- ACCEPTE toute autre participation financière d'entreprises souhaitant soutenir la confection du bulletin municipal.
- CHARGE l'équipe de rédaction de prendre contact avec les entreprises de la commune et des alentours afin de leur proposer leur participation.

Un coupon-réponse avec le choix du format sera à renvoyer en Mairie. Le règlement se fera par chèque établi à l'ordre du Trésor Public et son encaissement se fera par l'intermédiaire de l'émission d'un titre de recette – régie recettes diverses.

**2025-12-58 : Confection du bulletin municipal**

Madame le Maire soumet aux conseillers municipaux les devis reçus pour la confection du bulletin municipal. Ce dernier sera composé de 36 ou 40 pages et sera imprimé en 600 exemplaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE
- de retenir le devis établi par MIKOMI de BENING.LES.ST.AVOLD pour l'élaboration graphique du bulletin pour un montant de 650 €
- de retenir le devis établi par REPA DRUCK pour l'impression pour un montant H.T. de 1 278
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 08.12.2025**

**2025-12-59 : Décision modificative n°2.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'apporter au budget communal de l'exercice en cours les modifications suivantes :

⇒ pg 2501	c/2151	REFECTION VOIRIE RUE DES FLEURS	- 7 000 €
⇒ pg 2407	c/231	RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX	- 7 500 €
⇒ pg 1805	c/202	P.L.U.	+13 000 €
⇒ pg 2502	c/2158	SYSTEME DE VIDEO PROTECTION	+ 1 500 €

**2025-12-60 : Demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour la vidéoprotection.**

La région Grand Est accompagne les communes dans la mise en place de dispositifs de vidéoprotection, afin de contribuer à la protection et à la préservation de l'intégrité des équipements régionaux et de leurs usagers comme la place de la Fontaine qui a été cofinancée par la Région.

La commune a déjà obtenu une aide par le biais de la DETR 2025 faisant suite à une demande de subvention.

Les travaux de mise en place de la vidéoprotection n'ayant pas débuté, la commune sollicite une aide de la Région Grand Est en complément de la DETR selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T.	Financements sollicités H.T.	
34 196.86 €		
7 caméras	DETR	11 570.36 €
- Place de la Fontaine 2	Région Grand Est	10 500.00 €
- Boulodrome 2		
- City stade 2	Autofinancement	12 126.50 €
- rue de la Gare 1		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR et 2 abstentions (Mme GROVA Anna-Maria et M. FLAUSSE Emmanuel)

- APPROUVE le nouveau plan de financement ci-dessus.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOID**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 08.12.2025**

**2025-12-61 : Choix de l'entreprise pour l'installation de la vidéo protection.**

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 20.11.2024 approuvant la réalisation de la mise en place d'un système de vidéoprotection et donne la parole à M. TARILLON Lucien, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, qui donne lecture des 3 offres reçues pour cette installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir le devis établi par CITEOS de BASSE-HAM pour un montant global de 34 196.86 € H.T. soit 41 036.24 € T.T.C.
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le devis à condition d'obtenir l'autorisation de la Préfecture de la Moselle pour l'installation des caméras.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 pg 2502 c/2158

**2025-12-62 : Ecran tactile à l'école primaire**

Madame le Maire expose :

Un contrat de location d'un écran interactif tactile SpeechiTouch Android UHD 65' avait été conclu avec la Société DEFILOR de MARANGE-SILVANGE pour l'école primaire et pour les besoins ponctuels lors de réunions.

Ce contrat arrive à échéance le 31.12.2025.

Considérant que l'écran tactile est essentiel et qu'une éventuelle acquisition d'un nouvel équipement est à l'étude, il est proposé de prolonger la location de ce matériel pour une période d'un an soit du 1.1.2026 au 31.12.2026.

Le devis établi par la Société DEFILOR se monte à 182.40 € T.T.C /trimestre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE la prolongation de location de ce matériel.
- APPROUVE le devis établi par DEFILOR de MARANGE-SILVANGE pour un montant de 152 € H.T. soit 182.40 € T.T.C. /trimestre
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 08.12.2025**

**2025-12-63 : Logement sis 1 A Place Arthur ALBERT : Loyer.**

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 4 mars 2024 fixant le loyer du logement sis 1 A Place Arthur ALBERT à 300 € en raison des dégâts subis suite aux infiltrations d'eau sur le toit.

Les travaux étant terminés, Mme le Maire propose de fixer le loyer à partir de novembre 2025 à 560 € (cinq cent soixante euros).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de revenir au loyer de 560 € à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2025 pour le logement sis 1 A Place Arthur ALBERT.

-

**2025-12-64 : Création d'un emploi permanent de rédacteur pour exercer les missions de secrétaire générale de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Madame le Maire expose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B,

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents,

- De créer un poste de rédacteur territorial à temps complet soit 35 heures hebdomadaires
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
- D'inscrire au budget les montants nécessaires

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 08.12.2025**

**2025-12-65 : Renouvellement de la convention de mise à disposition.**

VU la délibération précédente en date du 03.10.2022 ;

VU le projet de convention de renouvellement jointe à la présente délibération ;

CONSIDERANT qu'une convention de mise à disposition à titre onéreux a été conclue avec l'association « Aux pays des rêves » en date du 15.10.2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois ;

CONSIDERANT que la Mason d'Assistantes Maternelles (MAM) « Aux pays des rêves » assure un service essentiel pour l'accueil de la petite enfance sur le territoire communal, en offrant 16 places d'accueil ;

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt communal de garantir la continuité de ce service ;

CONSIDERANT que la nouvelle convention doit être renouvelée ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le montant du loyer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre onéreux du local MAM au profit de l'Association « Aux pays des rêves »

- DIT que cette convention est renouvelée pour une durée de 6 ans, soit du 15.10.2025 au 14.10.2031.

- FIXE le montant du loyer à la somme de 800 €/mois.

- AUTORISE Mme le Maire à signer la nouvelle convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 08.12.2025**

**2025-12-66 : Travaux supplémentaires réfection voirie rue des Fleurs.**

Madame le Maire donne la parole à M. TARILLON Lucien en charge du dossier de la réfection de voirie rue des Fleurs.

Il rappelle la délibération du 31 juillet 2025 concernant les travaux de réfection de la voirie rue des Fleurs.

Il rappelle la décision du conseil municipal et la signature du devis de l'entreprise EUROVIA de Forbach pour un montant de 45 500 € H.T. soit 54 600 € T.T.C.

Des travaux supplémentaires doivent être réalisés au niveau du calvaire et du n° 26.

Il propose le devis de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 49 198.17 € H.T. soit 59 037.80 € T.T.C.

Soit des travaux supplémentaires pour un montant de 3 698.17 € H.T.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- APPROUVE les travaux supplémentaires pour un montant de 3 698.17 € H.T.
- AURORISE Mme le Maire ou son représentant à signer le devis.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**2025-12-67 : Prise en charge des frais de transport pour la sortie à l'Assemblée Nationale à Paris.**

VU l'accord des conseillers municipaux pour le déplacement à Paris pour la visite de l'Assemblée Nationale le mardi 10 mars 2026.

VU la liste des participants à cette visite,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE la prise en charge par la commune des frais de transport aller et retour en train pour l'ensemble des conseillers municipaux et leurs conjoints participant à cette sortie ;
- AUTORISE la commune à procéder au paiement direct en faveur de la SNCF pour le trajet aller et retour le mardi 10 mars 2026 pour un groupe de 22 personnes.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h30